

LE MAG'

De votre Com'Com

Logement, rénovation énergétique...
DES AIDES POUR LES PROPRIÉTAIRES

🔍 PAGES 10 à 11

Eau potable : les nouvelles communes gérées
LA BÂTIE-NEUVE ET BRÉZIERS

🔍 PAGE 14

#8
Janvier 2024

www.cc-serreponconvaldavance.com



Avignon • Bréziers • Esparron • La Bâtie-Neuve • La Roche-Beaucourt • Montgenès • Régal
Rambaud • Serre-Ponçon • Val d'Avance • Val de Luch • Val de Luch • Val de Luch • Val de Luch

SOMMAIRE

▶ VIE DE L'INTERCO

PAGES 4 À 5

▶ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

PAGES 6 À 11

▶ ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE :

PAGES 12 À 15

▶ GESTION DES DÉCHETS

PAGES 16 À 19

▶ RISQUES NATURELS

PAGES 20 À 22

▶ NATURA 2000

PAGE 23

▶ FRANCE SERVICES

PAGES 24 À 25

▶ SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE ET URBANISME

PAGES 26 À 27

▶ TOURISME & PLEINE NATURE

PAGES 28 À 31



· Dépôt légal : 2023-12 · Prochaine parution : DÉCEMBRE 2024 · Directeur de la publication : Joël Bonnafox, Président de la CCSPVA et Gaëtan Parpillon, Directeur des Services.
· Rédacteurs : agents de la CCSPVA.
· Conception, rédaction et réalisation : Aurélia Payelle et Anne Domaine.
· Crédits photos : Aurélia Payelle ; Analogue Production ; Marion Decalf ; Mégane Arnaud ; Karine Touche ; Coralie Gendre ; Marine Marcotti ; ACM Espinasses ; Adobe Stock.
· Tirage à 4700 exemplaires ·
Imprimerie : Éditions du Fournel (L'Argentière-la-Bessée) sur papier respectant les normes environnementales.
· Distribution : communes, élus et agents de la CCSPVA.
· Toute reproduction et réutilisation interdite ·



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE

33, rue de la Lauzière
05230 LA BÂTIE-NEUVE

☎ 04 92 50 20 50

✉ secretariat@ccspva.com

💻 cc-serreponconvaldavance.com



Rejoignez-nous sur la page **FACEBOOK**
Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance
et sur **INSTAGRAM**
@SERREPONCONVALLEES

Les informations et alertes
de la Communauté de Communes
Serre-Ponçon Val d'Avance en
direct sur Panneau Pocket

Sans publicité
Anonyme
Gratuit

Soyez les premiers informés en
téléchargeant gratuitement l'application

ÉDITO

Joël BONNAFFOUX

Président de la Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance



FAIRE SENS. Tel est le fondement des politiques publiques que notre territoire engage depuis sa création au 1^{er} janvier 2017.

CONCERTEUR. Telle est notre volonté afin que le développement territorial soit bénéfique à l'ensemble des habitants et pour nos visiteurs.

RASSEMBLER. C'est l'ambition portée par notre collectivité afin que chaque habitant et commune membre trouve sa place au sein d'un territoire élargi.

INNOVER. Telle est l'opportunité qui s'offre à nous pour déployer des pratiques nouvelles, durables et respectueuses de nos vallées.

Ces quatre mots résumant à mon sens l'ambition de notre collectivité. Notre ligne de conduite permanente. Parce que la proximité de vos services, la préservation de votre environnement, et la gestion raisonnée de nos ressources sont des priorités pour l'ensemble des élus de notre Conseil Communautaire.

En 2023 notre collectivité a engagé le déploiement d'un vaste programme de modernisation de l'éclairage public pour l'ensemble de ses communes et elle s'est attelée aux mobilités du quotidien en poursuivant la concertation et les études pour la création de la véloroute « la Durance à vélo » et de la voie verte « Sur les Berges de la Durance ».

Lauréate du dispositif "Petites Villes de Demain" pour les communes de La Bâtie-Neuve et d'Espinasses, la collectivité s'est lancée dans une étude ambitieuse d'OPAH RU destinée à l'amélioration du bâti ancien et au recul de l'habitat indigne.

Fin 2023, le Relais Petite Enfance de la CCSPVA est né ! Et il accompagnera désormais les familles et les socioprofessionnels de la petite enfance de notre territoire.

Nous nous sommes engagés dans la construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire à La Bâtie-Neuve et en partenariat avec la commune d'Espinasses à la création d'un Pôle Santé. Ces deux établissements vous ouvriront leurs portes en avril 2024 !

Pour protéger la ressource en eau, la collectivité a conduit de nombreux travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable dont elle a la charge. A cet égard une étape majeure sera franchie en 2024 avec un transfert à la CCSPVA de la gestion de l'eau potable des communes de La Bâtie-Neuve et de Brézières.

Toujours en recherche d'une réduction des déchets produits sur notre territoire, nous avons déployé de nouvelles filières de collecte en déchèterie (déchets du bâtiment, déchets verts ...) et nous avons créé des zones de réemploi dans nos deux déchèteries : un espace de dépôts et de troc gratuit !

Enfin, nous avons poursuivi notre engagement et nos actions en faveur de la protection des populations par l'intermédiaire de notre Stratégie Territoriale de Prévention des Risques en Montagne (STePRIM).

Fiers des actions engagées et de celles à venir, les élus, les agents de la collectivité et moi-même vous souhaitons à tous de très belles fêtes de fin d'année !

Meilleurs voeux !



VIE DE L'INTERCO

Soucieuse d'accompagner les communes dans leurs projets de développement, la CCSPVA apporte une expertise technique à la conduite de projets et de travaux structurants comme l'extension de bâtiments publics et le suivi de certains chantiers à grande échelle.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, UNE GESTION ÉCLAIRÉE !

■ UNE RÉNOVATION AMBITIEUSE

Résolument engagée dans les économies d'énergie et la préservation des paysages nocturnes, notre collectivité investit fortement dans la rénovation du parc d'éclairage de ses communes membres.

Ainsi, la collectivité porte un plan de modernisation de l'éclairage public pour ses 16 communes. Une réduction de la consommation d'électricité de moins 70% est attendue.

Pour atteindre ces objectifs, la collectivité a engagé une démarche de renouvellement des luminaires par des dispositifs équipés d'un éclairage à leds, et d'horaires commun d'extinction nocturne dans le territoire.

■ DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET MOINS DE POLLUTION LUMINEUSE

➔ Extinction nocturne de l'éclairage public. Des panneaux ludiques (hiboux) ont été implantés dans chaque entrée et sortie de village ou agglomération.

➔ Vaste plan de remplacement des lanternes classiques par des lanternes LED.

➔ Réduction de la puissance lumineuse de - 20% puis de - 50% au-delà de 2h30 de fonctionnement.

A terme, plus de 1 600 points lumineux et 50 projecteurs (éclairage des monuments) seront changés.

C'est l'entreprise SCOP ETEC (GAP) qui a été retenue pour la réalisation du marché estimé à un montant de 1 500 000 € HT. La première tranche des travaux est en cours et devrait être finalisée au premier trimestre 2024.



Partenaires financiers

- ÉTAT (DETR ET FONDS VERT) 40 %
- DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES 20 %
- RÉGION SUD PACA 20 %
- CC SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE 20 %

HORAIRES D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

➔ DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS de 22h30 à 5h30

➔ DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE de 23h00 à 5h30



L'EXTENSION DES ÉCOLES DE THÉUS ET DE VENTEROL



■ ÉCOLE DE THÉUS : UNE CINQUIÈME CLASSE POUR LA RENTRÉE 2024

Avec l'arrivée d'une cinquième classe accordée par l'Inspection académique, au regroupement pédagogique intercommunal (RPI) des Demoiselles coiffées en 2023, les locaux de Théus sont devenus trop petits pour accueillir la centaine d'élèves ! L'école rassemble les enfants des communes de Bréziers, Rochebrune, Remollon et Théus. Le Sivu École intercommunale Les lacs est à l'initiative de ce beau projet d'extension auquel s'est associé également la Communauté de communes.

La collectivité, porteuse du projet pour le compte du SIVU, a démarré les travaux en novembre 2023, pour un objectif d'ouverture à la rentrée 2024 !

L'opération est estimée à 440 000 € HT, avec le soutien financier de l'État et du Département.

Les quatre communes se sont réparties les 40 % d'autofinancement restants à hauteur de 25 % chacune.

■ PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE VENTEROL

La CCSPVA porte, pour le compte de la commune de Venterol, une opération de requalification et d'extension de l'école du regroupement Piégut-Venterol.

Des études avant-projet sont en cours. Le permis de construire a été déposé en décembre 2023 en parallèle de demandes d'aides pour le financement des travaux.

Le démarrage du chantier devrait intervenir à l'été 2024 (sous réserve des aides obtenues en ce début d'année).

À suivre !

➔ VOUS VOULEZ SUIVRE TOUTE NOTRE ACTUALITÉ ?

La transparence est au cœur de notre action et l'un de nos engagements. Pour suivre l'actualité complète de la collectivité et l'ensemble des projets portés, vous pouvez :

- ▶ Consulter toutes les délibérations prises lors des conseils communautaires en ligne sur notre site internet / rubriques Le Conseil et Les Délibérations, et les procès-verbaux de chaque séance.

- ▶ Vous abonner à l'application gratuite Panneau Pocket

- ▶ Nous suivre sur Facebook au quotidien !

NB : nous vous annonçons la création d'une newsletter mensuelle en 2023, mais suite à un heureux événement, le projet est reporté à septembre 2024.

Partenaires financiers

- ÉTAT 30 %
- DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES 30 %
- COMMUNES DE BRÉZIER, ROCHEBRUNE, REMOLLON ET THÉUS 40 %



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Parce que les mobilités de demain se préparent aujourd'hui, la création ou l'adaptation d'infrastructures ambitieuses sont en cours de structuration dans la Vallée de l'Avance et de la Durance.

LE PROJET DE VOIE VERTE SUR LES BERGES DE LA DURANCE

L'ambitieux projet, voté en 2021, avance !

La Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance a missionné le bureau d'étude Aménagement Espace de Vie, de Gap, pour réaliser l'ensemble des études nécessaires à la réalisation du projet.

A la tête d'un groupement de 7 entreprises, représentant autant de spécialités (voirie, ouvrages d'art, paysagiste, écologues, géotechniciens, hydrauliciens...), AEV s'est attelé à partir de l'automne à esquisser d'abord la section 1, reliant le Giratoire de Rousset au parking de la maison des Énergies, soit 2 km à créer entre la route départementale et le lac EDF.

Ce marché, d'un montant de 45 000 € HT, financé par l'État à hauteur de 50 % et la Région SUD à hauteur de 30%, a pour objectif de retenir les implantations et principes d'aménagement du projet, en conformité avec les contraintes de sécurité et d'exploitation d'EDF, concessionnaire du domaine public fluvial.

Selon les conclusions de cette étude et après validation par EDF, les élus du Conseil communautaire devront se prononcer sur la viabilité d'ensemble du projet, évalué à ce jour à 1,8 millions d'euros.





VÉLOROUTE LA DURANCE À VÉLO

Ce projet, débuté en 2020, a été évalué à 3,8 millions d'euros. Il est financé à 50 % par la région Sud et 30 % par l'État, et présente d'importants enjeux fonciers et environnementaux, pour lesquels nous devons continuer à nous montrer ambitieux en 2024 : réalisation d'un itinéraire cyclable accessible à tous, acquisitions foncières, dossier loi sur l'eau, protection des secteurs fragiles, comme les zones humides et les rivières, sont autant de défis

que d'occasions de concilier dans notre territoire modernité, développement doux, et respect de tous dans un parfait esprit de concertation.

Les études d'avant-projet réalisées cette année sur la section de Pont-Sarrazin à La Bâtie-Neuve ont concerné plusieurs tracés. Les négociations foncières sont encore en cours, car les propriétaires sont nombreux, toujours avec l'objectif d'arriver à des accords amiables pour le projet.

En revanche, les contraintes techniques qu'il reste à lever pour franchir le verrou du Saruchet, sur un itinéraire plat en site protégé, nous contraignent à solliciter un appui fort de l'État, car des travaux lourds sur les infrastructures de la Route Nationale et/ou de la voie ferrée semblent indispensables. Espérons que ces démarches aboutissent rapidement !



NOUVEAU !

TROIS CASIERS À VÉLO SÉCURISÉS

Vous souhaitez pour votre mobilité quotidienne rejoindre votre covoiturage ou prendre un transport public ? Vous pouvez maintenant laisser garer votre vélo en sécurité toute la journée sur les **aires de covoiturage de Rousset (parking du Giratoire)** et de **La Bâtie-Neuve (Place de la Gare)**. Depuis août 2023, la Communauté de communes a mis à votre disposition **des casiers individuels sécurisés**. Un troisième abri vélo également disponible face à l'espace France Services (33, route de la Lauzière, La Bâtie-Neuve).

En libre service, gratuit et sans inscription.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

➔ Garez votre vélo dans un box libre, attachez-le avec votre antivol et verrouillez la porte avec votre cadenas. Vous pouvez partir l'esprit tranquille, toute la journée. Une seule restriction : ne laissez pas votre vélo garé la nuit ! Pour éviter que les casiers ne soient utilisés comme box de stockage de longue durée, la collectivité se réserve le droit de vider ceux qui restent occupés la nuit ou qui contiennent d'autres objets.

➔ Le règlement d'utilisation du service est consultable sur place ou sur notre site web.

L'investissement de 50091 € TTC nécessaire à l'installation de ces trois parkings vélo sécurisés, a été réalisé grâce au soutien de l'État (Fonds Vert, Préfecture de la Région SUD) et de la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Les aides s'élèvent à 80 % du coût du projet.



☎ 06 72 57 70 24

LA NAVETTE DE L'AVANCE

La collectivité propose aux habitants son Transport à la Demande **destiné aux personnes âgées de + 60 ans** et résidant dans la Vallée de l'Avance, ou de tout âge dépendantes. La Navette circule **deux fois par semaine le MARDI dès 13h et le JEUDI dès 8h**.

Départ et retour se font au plus proche de votre domicile. Inscription obligatoire, 30 € par trimestre. Vous êtes intéressés ? Contactez nous !



LA BÂTIE-NEUVE LA MAISON DE SANTÉ OUVRE DÉBUT AVRIL

■ UN NOUVEL ESPACE MÉDICAL PLURI-DISCIPLINAIRE

Dans le centre-bourg de La Bâtie-Neuve, le chantier de la Maison de santé pluridisciplinaire bastidonne avance bien. L'ouverture est prévue début avril 2024.

Elle devrait accueillir onze cabinets et plusieurs professions médicales : une orthophoniste, trois médecins généralistes, un

ostéopathe, un cabinet d'infirmières, une ergothérapeute, un ophtalmologue et une psychologue composeront l'équipe pluriprofessionnelle.

Le bâtiment, construit pour un coût global de 1 315 000 € HT (études comprises) a bénéficié de financements de partenaires institutionnels clés dans ce type d'opération.

Ce nouvel espace étend et renforce l'offre médicale pour l'ensemble des habitants de l'Avance. Une excellente nouvelle !

Partenaires financiers

- ÉTAT (DETR) 40 %
- RÉGION SUD PACA 25 %
- DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES 10 %
- CC SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE 25 %



ET UN PÔLE SANTÉ MI-AVRIL À ESPINASSES !

Côté Durance, le Pôle Santé porté par la commune d'Espinas, ouvrira également ses portes mi-avril 2024. Il va permettre l'installation de plus de onze professions de santé, dont un cabinet dédié à un ou d'une dentiste.

L'opération s'élève à 1 320 000 € (acquisition, études et travaux compris), dont 80 % de subventions accordées par l'État (DETR), la Région SUD et le Département.

Des soutiens essentiels, auxquels s'est rajouté l'appui financier de la Communauté de communes via un fonds de concours.

Un équipement de santé très attendu, qui facilitera au quotidien l'accès aux soins des habitants de la Vallée.



UNE MAISON DE PAYS EN 2025 ?

■ DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR !

Un point de vente de produits locaux et en circuits courts dans l'Avance ou la Durance ? L'enthousiasme est partagé avec les agriculteurs contactés dans le cadre de l'émergence du projet.

La Communauté de communes a lancé début 2023, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER et l'ADDET, une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un lieu de distribution de produits en circuits courts d'un type "Maison de Pays" ou un magasin de producteurs.

Cette action s'inscrit à la fois dans les objectifs du Plan Alimentaire Territorial départemental et les enjeux du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, et du projet de revitalisation du territoire.



Cette étude fait l'objet d'un financement européen FEADER. La phase 1, menée pendant l'année 2023 a permis un travail d'enquête auprès des producteurs, productrices et artisans du territoire.



Deux réunions d'information à destination des agriculteurs ont été conduites en février 2023 par la Chambre d'Agriculture à Espinasses et à La Bâtie-Neuve. Un joli succès à chaque rencontre ! Un groupe de travail a été identifié et participera à un cycle d'ateliers durant la phase 2, pour penser ensemble un vrai projet collectif. Parallèlement, un travail est réalisé sur les enjeux fonciers et bâtimentaires concernant le lieu d'implantation, dans l'optique de voir l'émergence du projet en 2025.



C'est un programme national de soutien à la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants dans l'accompagnement technique et le financement de leurs projets répondant aux trois priorités du dispositif : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

NOUVEAU !

LOGEMENT ET HABITAT : UN DISPOSITIF "OPAH-RU" POUR LES PROPRIÉTAIRES



Rénover son logement, améliorer ses performances énergétiques ou garantir votre maintien à domicile ? Découvrez le Plan d'Actions mis en place par la CCSPVA !

La Communauté de communes, en partenariat avec ses 16 communes, se saisit des enjeux cruciaux que sont la lutte contre l'habitat insalubre, la rénovation énergétique et le maintien à domicile des personnes âgées en lançant son OPAH RU !

Le dispositif Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, appelé OPAH RU, est une action déployée sur 5 ans (2024-2029), visant à la réhabilitation des logements anciens (immeubles et maisons individuelles privés) situés dans le territoire intercommunal : une stratégie globale d'investissements et de réhabilitation de l'habitat.

En 2023, un diagnostic exhaustif du parc de logement a été réalisé. Suite à cette étude pré-opérationnelle, plusieurs axes d'actions ont été fléchés comme prioritaires par la CCSPVA :

- ➔ la rénovation thermique des bâtiments,
- ➔ la réhabilitation du bâti dégradé,
- ➔ la lutte contre la vacance
- ➔ l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées.

■ DÈS 2024, UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PROPRIÉTAIRES !

Dès 2024, tous les propriétaires du territoire vont pouvoir bénéficier d'un véritable audit

technique à domicile, d'un accompagnement dans la recherche de financements, et d'un appui administratif dans le montage des dossiers, de la demande jusqu'aux versements des aides.

Il est ainsi précisé le détail des aides de l'État pouvant être sollicitées par les habitants à compter de 2024 (cf : TABLEAU). Le lancement est prévu courant 2024.

La Communauté de communes, et ses 16 membres, participeront au financement de l'OPAH RU, avec l'ANAH, pour une durée de 5 ans.

Bientôt + d'infos... !

✉ pvd@ccspva.com

TRAVAUX - AIDES AUX PROPRIÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

➔ **CONDITIONS : ÊTRE PROPRIÉTAIRE OCCUPANT DU LOGEMENT
ET QUE LE LOGEMENT SOIT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE**

NB : propriétaires bailleurs également concernés par le dispositif sans condition de ressources

Revenus très modestes	Base pour 2 personnes dans le foyer : 24 875 € de revenus annuel maximum	PRISE EN CHARGE À 100 % hors montant de la TVA
Revenus modestes	Base pour 2 personnes dans le foyer : entre 24 875 € et 31 889 € de revenus annuel	PRISE EN CHARGE À 80 % hors montant de la TVA
Revenus intermédiaires	Base pour 2 personnes dans le foyer : entre 31 889 € et 44 907 € de revenus annuel	PRISE EN CHARGE À 40 % hors montant de la TVA
Revenus supérieurs	Base pour 2 personnes dans le foyer supérieur à 44 907 € de revenus annuel	PRISE EN CHARGE À 20 % hors montant de la TVA

PLAFOND DES TRAVAUX : 70 000€ HT



Sans attendre la mise en place de l'OPAH-RU, vous pouvez venir rencontrer des interlocuteurs qui constitueront votre porte d'entrée dans toutes vos démarches de travaux dans votre logement.

■ **L'ANAH, AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT**

L'ANAH, c'est l'opérateur de référence pour améliorer l'habitat privé. Elle agit depuis 50 ans au coeur des problématiques sociales et environnementales, et a pour mission l'amélioration du parc existant de logements privés. Pour cela, elle octroie aux propriétaires des aides financières aux travaux et accompagne les collectivités dans la conduite de leur politique de l'habitat. C'est l'interlocuteur final unique pour toutes les personnes concernées par des travaux dans leur logement.

✉ www.anah.gouv.fr

■ **SOLIHA, DES PERMANENCES POUR LES HABITANTS**

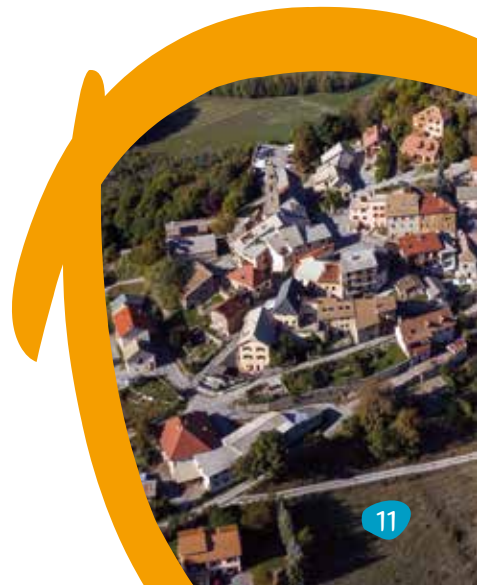
Tous les deuxièmes mardis du mois, dans les locaux France Services le matin et au CCAS de La Bâtie-Neuve l'après-midi, la Maison de l'Habitat et le SOLIHA, opérateur du PIG+, un programme Départemental pour l'habitat, proposent une permanence pour les habitants, avec ou sans rendez-vous au : **04 92 51 53 34** et **04 92 50 82 11**.



■ **LOCATION ET DPE**

La loi Climat et Résilience fait du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) un critère à part entière de conformité du logement pour sa mise en location. Le DPE doit être à jour et obligatoirement fourni avec

le contrat de location. Progressivement, des contraintes réglementaires s'appliqueront aux logements dont la performance énergétique est estimée insuffisante, classé G, F puis E. Locataires, comme propriétaires, vous pouvez vous adresser à l'ADIL pour toutes vos questions sur ce sujet.





ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

La CCSPVA gère l'intégralité des équipements d'assainissement collectif de ses 16 communes membres soit 23 stations d'épuration, 120 km de réseaux d'assainissement et 5 postes de relevage.

ASSAINISSEMENT : TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

■ ESPINASSES

MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX RUE IVAN WILLHELM

Afin d'éliminer les eaux claires arrivant à la station d'épuration d'Espinasses/Rousset, la Communauté de communes a réalisé des travaux de mise en séparatif des réseaux de la Rue Ivan Wilhelm. L'opération consistait à créer un réseau d'assainissement dans lequel les eaux pluviales ne se mélangent pas. Ces travaux ont été effectués en partenariat avec le Sivu de Chaussetives qui a parallèlement réalisé le renouvellement de la canalisation d'eau potable.

➔ **Montant des travaux : 22 500 € HT**

■ SAINT-ÉTIENNE-LE-LAUS

RENOUVELLEMENT DE LA TRAVERSÉE DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE

Le réseau d'assainissement traversant la route départementale face au village de Saint-Étienne-le-Laus a été intégralement réhabilité afin d'optimiser son fonctionnement.

➔ **Montant des travaux : 24 500 € HT**

■ LA BÂTIE-NEUVE

ÉLIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES

Place de la Gare, des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement ont été réalisés afin d'éliminer les eaux claires parasites dues à la non étanchéité des canalisations. Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec les services de la commune de la Bâtie-Neuve sur le volet "Eau potable".

➔ **Montant des travaux : 35 000 € HT**

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA PLÂTRERIE

Une modernisation du réseau d'assainissement, Rue de la Plâtrerie, a également été réalisée en 2023.

➔ **Montant des travaux : 10 000 € HT**

**CES TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS GRÂCE AU
SOUTIEN FINANCIER DE NOS PARTENAIRES :**



➔ TRAVAUX À VENIR EN 2024



■ ROCHEBRUNE

MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX DU CENTRE VILLAGE

Pour optimiser le traitement de la station d'épuration et éliminer les eaux claires parasites, la Communauté de communes a mis en séparatif le réseau d'assainissement du centre village de Rochebrune. Les travaux doivent débuter en 2024. Ils seront réalisés en parallèle du renouvellement du réseau d'eau potable.

➔ **Montant des travaux : 235 000 € HT**

■ BRÉZIERIS

MISE EN SÉPARATIF ET RENOUELEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGE

Afin d'éliminer les eaux claires parasites et moderniser le réseau d'eau potable la Communauté de communes souhaite renouveler les réseaux d'assainissement et d'eau potable du centre village de Bréziers. Cela permettra d'optimiser le traitement de la station d'épuration et de sécuriser la ressource en eau potable. Les travaux doivent débuter en 2024.

➔ **Montant des travaux : 110 000 € HT (eau potable) et 230 000 € HT (assainissement)**

■ RAMBAUD

RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE RAMBAUD

Pour éliminer les eaux claires parasites, le réseau d'assainissement situé sous le village de Rambaud sera réhabilité courant 2024.

➔ **Montant des travaux : 194 000 € HT**

■ ESPINASSES

MODERNISATION DE LA STATION D'ÉPURATION

La station d'épuration d'Espinasses a été construite en 1999. Afin de prolonger sa durée de vie et d'optimiser son fonctionnement des travaux vont être engagés pour un montant de 174 600 € pour la tranche 1 en 2024, et 242 100 € pour la tranche 2 réalisée en 2025/2026.

➔ **Montant des travaux : 416 700 € HT**

■ TOUTES LES COMMUNES

RENOUELEMENT DE REGARDS D'ASSAINISSEMENT

Une campagne de renouvellement de 54 regards d'assainissement sera menée en 2024, pour limiter l'apport d'eau claire parasite issues des nappes. Une opération à échelle intercommunale !

➔ **Montant des travaux : 226 800 € HT**

LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE À BRÉZIERS ET LA BÂTIE-NEUVE DÈS 2024

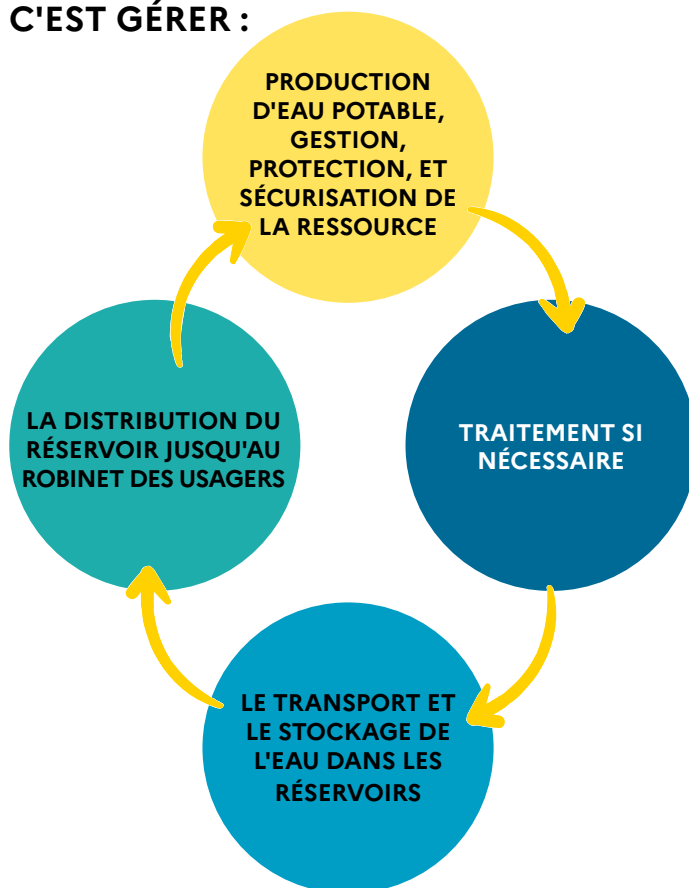
➔ AU 1^{ER} JANVIER 2024 : DEUX NOUVELLES COMMUNES EN GESTION

La Loi NOTRe du 15 août 2015, a rendu obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les communautés de communes au 1er janvier 2020. Compte-tenu de l'ampleur de ce projet, la loi FERRAND du 3 août 2018 a rendu possible un report du transfert au 1er janvier 2026. Sachant que la CCSPVA est d'ores et déjà compétente en matière de production et d'adduction en eau potable, les communes de Valserrès et de La Bâtie-Vieille ont choisi d'anticiper cette évolution et ont acté ce transfert.

Les communes de La Bâtie-Neuve et Bréziers suivent à leur tour le mouvement à compter du 1^{er} janvier 2024. Afin de gérer au mieux cette nouvelle compétence, un service "Eau potable" est en cours de création (acquisition de véhicule, recrutement d'un agent technique etc).

Au total, dès 2024, la CCSPVA aura en gestion 11 captages, 16 réservoirs et 100 km de réseau.

➔ LA COMPÉTENCE EAU POTABLE C'EST GÉRER :



➔ POUR LES HABITANTS CONCERNÉS

POUR LES HABITANTS DE VALSERRES, BRÉZIERS, LA BÂTIE-VIEILLE ET LA BÂTIE-NEUVE : le transfert de la compétence Eau de la commune à la Communauté de communes n'impacte pas votre quotidien, seul VOTRE interlocuteur change. Pour tout signalement, il conviendra désormais de contacter la CCSPVA par mail à secretariat.eau@ccspva.com ou via le standard général au 04 92 50 20 50.

NOUVEAU !

Demande de raccordement au réseau public d'eau potable Accéder au formulaire Télécharger le PDF	Demande de souscription d'abonnement d'eau potable Accéder au formulaire Télécharger le PDF	Demande de résiliation d'abonnement d'eau potable Accéder au formulaire Télécharger le PDF	Contestation d'une facture d'eau potable Accéder au formulaire Télécharger le PDF
---	---	--	---

✉ www.cc-serreponconvaldavance.com

Vous gagnez du temps pour remplir les formulaires et obtenez immédiatement un justificatif d'envoi !

Vous pouvez réaliser certaines démarches en ligne sur notre site internet :

- ▶ Une demande de raccordement
- ▶ Une demande de souscription ou de résiliation
- ▶ Une contestation de facture ou autres difficultés.



LA CHASSE AUX RÉSEAUX D'EAU FUYARDS

Le réseau d'alimentation en eau potable de la Vallée de l'Avance est géré par la collectivité : de la distribution de l'eau brute du captage du Dévezet jusqu'aux réservoirs communaux.

➔ MODERNISER L'EXISTANT : C'EST VITAL

La CCSPVA passe à l'attaque : dans l'objectif d'éliminer les fuites et d'améliorer le rendement des réseaux, la CCSPVA a lancé en 2023 un vaste programme de renouvellement des réseaux d'eau potable de ses communes membres. Un chantier d'avenir qui va moderniser plusieurs organes de régulation potable, dans un état de vétusté avancé et ayant une importance cruciale dans le fonctionnement du réseau, ainsi que la mise en place d'une filtration afin de sécuriser la ressource (vannes de vidange...). La CCSPVA investit **412 000 € HT financé à 80 % par l'Agence de l'Eau et la DETR.**



➔ RÉHABILITATIONS EN COURS

■ LA BÂTIE-NEUVE

RÉHABILITATION DU RÉSEAU EN HAUT DU LOTISSEMENT LES CASSES VIVERTS

Le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2022 a conclu à la nécessité de mettre en séparatif le secteur des Casses afin d'éliminer les eaux claires parasites. En parallèle, une autre étude pointait également les faiblesses dans ce secteur en matière d'eau potable, avec l'objectif à court terme de renouveler les réseaux fuyard et vétuste. **Les travaux de réhabilitation engagés permettront :**

- ➔ La modernisation complète des réseaux humides du secteur des Casses Viverts ;
- ➔ D'éliminer les fuites d'eaux potable ;
- ➔ De limiter les déversements d'eaux usées lors d'épisode pluvieux par la mise en séparatif du réseau d'assainissement ;
- ➔ De réduire les arrivées d'eaux claires à la station d'épuration qui détériorent son fonctionnement.

■ VALSERRES

REPRISE DE LA RUE DE LA GRANDE HAUCHE

Certains réseaux d'eau potable sont d'origine et commencent à être vieillissant. Un programme de travaux a donc été établi, suite aux conclusions du Schéma directeur d'eau potable. Le projet consiste à reprendre 700 mètres linéaire en PEHD électro soudé, du réseau d'eau potable situé rue de la Grande Hauche (du réservoir jusqu'au village).

■ LA BÂTIE-VIEILLE

REPRISE DU RÉSEAU EN AVAL DU RÉSERVOIR

1 000 mètres linéaire de réseau d'eau potable, situés juste après le réservoir de La-Bâtie-Vieille, vont être réhabilités.

Les travaux seront conduits en 2024 et 2025 en fonction des aides financières obtenues.



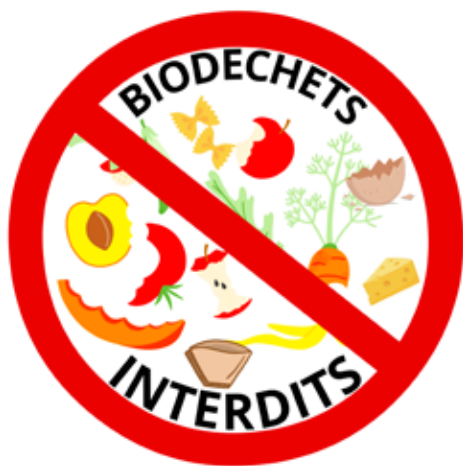
GESTION DES DÉCHETS

En 2023, le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) conforte la bonne dynamique de la collectivité depuis plusieurs années.

NOUVEAU !

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : OBLIGATOIRE POUR TOUS EN 2024

■ **TRIER NOS BIODÉCHETS, NOUS N'AVONS PLUS LE CHOIX !**



La loi AGEC (contre le gaspillage alimentaire et pour l'économie circulaire) **IMPOSE le tri des déchets alimentaires à compter du 1^{er} janvier 2024.**

Une signalétique adaptée (autocollant) sur nos Points d'apports volontaires informera chacun qu'il est **interdit de jeter ses biodéchets aux ordures ménagères.** L'objectif : éviter les 5,5 millions de tonnes de déchets verts et alimentaires jetés aux ordures ménagères chaque année en France et valoriser cette ressource. Déjà plus de 500 foyers du territoire sont équipés pour composter.

■ **NOS SOLUTIONS POUR RELEVER LE DÉFI !**

➔ Utilisez le site de compostage partagé si votre quartier en dispose. Des bioseaux sont distribués gratuitement à l'accueil de la CCSPVA.

➔ Réservez un composteur en bois et son kit complet à mini-prix (15€) auprès de biodechets@ccspva.com

➔ Si vous êtes un établissement producteur de biodéchets : contactez-nous !



VALORISATION DES DÉCHETS VERTS : MERCI AUX AGRICULTEURS LOCAUX

La collectivité déploie une stratégie locale de valorisation des déchets verts récupérés sur ses deux déchèteries (Théus et Avançon).

Les agriculteurs du territoire peuvent récupérer le broyat issu des deux sessions de broyage de déchets verts réalisées en déchèteries, au printemps et à l'automne, pour le transformer en ressource (paillage-compost) sur leur exploitation.

Suite à une réunion d'information le 13 avril dernier, l'intérêt pour cette démarche a été concluant !

Onze agriculteurs ont participé à cette première campagne test début octobre.

Ils ont récupéré près de 400 tonnes de broyat sur les 700 tonnes broyées disponibles. Gratuit, c'est gagnant-gagnant !



➔ La prochaine campagne de broyage aura lieu au printemps 2024.

TRI DES EMBALLAGES : SURCOÛTS & ERREURS À ÉVITER

Un habitant de la CCSPVA produit en moyenne **583 kg de déchets par an**. Selon la manière dont il va utiliser les différentes solutions pour éliminer ses déchets, le coût pour la collectivité (et donc pour vous, au travers de la facture REOM), varie dans des proportions importantes : environ plus + **200 euros par an et par habitant...** De plus, certaines erreurs récurrentes constatées coûtent très cher à nos portefeuilles !

❌ **Des emballages imbriqués les uns dans les autres** > ils descendent au centre de tri de Manosque (Véolia) où les machines de tri ne peuvent pas les identifier, alors ils remontent au Beynon pour être enfouis et non recyclés...



❌ **Les emballages toujours en vrac, jamais dans un sac, même ouvert !**
> Ne jamais jeter un sac rempli

d'emballages ! Le processus de collecte avec notre camion entraîne un compactage des sacs et de leur contenu, créant une masse compacte non identifiable par les machines du centre de tri...

⚠️ **Les sacs en papier kraft** (pain, légumes en vrac) vont **AVEC LES EMBALLAGES**. Jetés au papier, ils sont déclassés et non valorisés.



PAROLE D'ÉLU

Francis Cester,
Vice-Président
en charge des déchets

POURQUOI NOS DÉCHETS NOUS COÛTENT CHER ?

"Premièrement, le coût de maintenance des infrastructures de nos déchèteries et de nos points de collecte est inévitable, et celui de la collecte elle-même et des véhicules est soumise à des augmentations massives ces dernières années, notamment pour le carburant. Deuxièmement, le coût de l'enfouissement des ordures ménagères, des encombrants et des refus de tri est devenu surréaliste, les contraintes réglementaires et écologiques pesant lourdement sur le budget.

Enfin, la collectivité paye à l'État la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Cette taxe évolue sans cesse, le prix à la tonne de déchets enfouis bondissant de manière éhontée passant de 25 €/t en 2020 à 59 €/t en 2024 ! Alors faut-il baisser les bras dans notre action journalière du tri de nos déchets ? Certains le penseront peut-être, mais ne pas trier aggrave encore la note et les pénalités.

La seule voie, c'est l'exemplarité dans notre effort pour consommer mieux, trier mieux, recycler et réutiliser plus !"

HAUSSE DE LA REOM

➔ **13,5 % D'AUGMENTATION EN 2024...**

En octobre, la collectivité a validé le nouveau marché public pour le traitement des ordures ménagères, du tri sélectif et des encombrants issus des déchèteries (transport, tri, conditionnement...). Ce marché, attribué à la seule entreprise (Alpes assainissement - Véolia), est basé sur une augmen-

tation générale de 8 % répartis sur les trois années à venir. Malgré tous nos efforts, avec ces 8% associés à l'augmentation des coûts de transport, à la hausse de la TGAP, et à l'inflation générale, nous n'avons eu aucune autre alternative que de réhausser les tarifs de la redevance des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2024. Ceux-ci n'avaient pas évolué depuis trois ans, et restent toutefois parmi les plus bas du département.

L'AUTOPSIE DE NOS POUBELLES !

En 2023, chaque habitant du territoire de la CC Serre-Ponçon Val d'Avance jette en moyenne dans les OMR :

■ QUE CACHENT NOS POUBELLES ?

Une caractérisation des ordures ménagères et des encombrants a été organisée en septembre à la déchèterie d'Avançon par ECOGEOS. L'objectif : déterminer la qualité du tri sur le territoire en analysant plusieurs échantillons de déchets.

Une véritable autopsie de nos ordures ménagères et encombrants !

Sur les **166 kg** de déchets jetés aux ordures ménagères par chaque habitant de la CCSPVA en 2023 :

- ➔ Plus d'un quart sont des biodéchets compostables (26,7%)...
- ➔ Plus de 30% sont des déchets recyclables qui font l'objet de collectes sélectives via les colonnes de tri.
- ➔ 6% des déchets auraient dû être déposés en déchèterie.

On ne devrait plus trouver d'emballages, de papier, de verre ou de cartons dans les ordures ménagères. Ces derniers doivent être déposés dans des colonnes de tri dédiées !



EN DÉCHÈTERIES

JE TRIE - JE TROQUE

■ DEUX ESPACES DE RÉEMPLOI

Les deux déchèteries du territoire disposent d'une zone de réemploi (troc) dans lesquelles vous pouvez déposer vos objets en bon état et repartir avec un objet à votre goût !

Ce geste simple évite la production de déchets, et en plus d'être écologique, est également un acte de solidarité entre habitants.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

■ Avançon

Lundi, Mardi,
Jeudi, Vendredi,
Samedi
⌚ 9h-12h /
13h30-17h30

■ Théus

Lundi, Mercredi,
Vendredi
⌚ 14h-17h30
Samedi
⌚ 9h-12h / 14h-17h30

Fermées les dimanches et jours fériés.
Dernière entrée autorisée 17h15 max.

LES DÉCHETS DU BÂTIMENT ENFIN REPRIS

NOUVEAU !

LES OUTILLAGES DU PEINTRE

Désormais, vous pouvez trier et ramener en déchèterie **tous vos outils de peinture** :

OUI	NON
<p>ICI Déposez uniquement les outillages du peintre suivants dans le contenant dédié :</p> <ul style="list-style-type: none"> les pinceaux/brosses à peindre les rouleaux/manchons à peindre les couteaux les bacs plats à peinture et recharges les bacs et camions à peinture, recharges et grilles 	<p>Ne pas déposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> les chiffons souillés les pinceaux d'artiste les sacs les seaux et bassines à usage divers les taloches, platoirs, truelles...

■ LES DÉCHETS DU BÂTIMENT ENFIN MIEUX TRIÉS, POUR ÊTRE MIEUX VALORISÉS

Petit à petit, la filière de récupération des déchets du bâtiment se met en place dans nos déchèteries, mais aussi au sein des grandes surfaces de bricolage où vous achetez vos matériaux !

Les déchets du bâtiment représentent un volume annuel de déchets très important d'environ 46 millions de tonnes à l'échelle nationale. Prévue dans la loi Antigaspiillage pour une économie circulaire (AGEC), la filière REP Bâtiment - Responsabilité Élargie du Producteur - suit le sillage des autres REP mises en place depuis de nombreuses années (meubles, équipements électriques et électroniques, déchets chimiques...) qui visent notamment à développer le tri, le recyclage et le réemploi des déchets et à réduire les dépôts sauvages.

■ LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR

Basé sur le principe du "pollueur payeur", le mécanisme de la REP est simple : **une éco-contribution est ajoutée au prix de vente des produits et matériaux**. Collectée par les metteurs sur le marché (fabricants, importateurs, distributeurs...), elle est reversée à des éco-organismes agréés par l'Etat, chargés de **la reprise sans frais des déchets triés et de leur valorisation**.

La REP PMCB - Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment -, ou plus simplement REP Bâtiment, est un système de gestion des déchets qui prévoit que les metteurs sur le marché de produits du bâtiment prennent en charge financièrement leur traitement et leur valorisation en fin de vie.

PORTRAIT D'AGENT

COLLECTE DES DÉCHETS : COMMENT SE DÉROULE UNE TOURNÉE ?



➔ Témoignage du chauffeur Bernard Baille

"La journée commence très tôt, je me lève à 4h. Une fois arrivé au dépôt, je m'équipe avec mes EPI (équipement de protection individuelle) : vêtements réfléchissants, chaussures de sécurité puis je débute la tournée du jour. Chaque jour de la semaine correspond à un type de déchets à collecter et avec Jonathan, l'autre chauffeur, nous nous répartissons les flux : ordures ménagères, emballages, verre, papier et cartons.

Je suis essentiellement en charge de la collecte des ordures ménagères 4 jours par semaine et 5 jours l'été où les tonnages sont plus importants. La tournée terminée, je descends au Centre d'enfouissement du Beynon à Ventavon pour peser et vider, puis je rentre au dépôt.

Les ordures ménagères et les erreurs de tri sont enfouies alors que les matières valorisables repartent par camion vers leur filière de recyclage. Les compétences pour être agent de collecte ? Résistant, vigilant, matinal et autonome !"

RISQUES NATURELS

Barrage dans le torrent de Théus (Théus)

La collectivité applique à l'échelle de son bassin de risques la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). A ce titre, elle coordonne la gestion des risques en montagne.

LES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

■ LES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES

Le système d'endiguement est une appellation correspondant à une obligation réglementaire. Il regroupe **un ou plusieurs ouvrages de protection contre les crues** d'un torrent ou d'une rivière. Ces ouvrages sont généralement constitués de digues, c'est-à-dire une surélévation de terre, ou de maçonnerie dont le but est de contenir la crue au sein du lit ainsi chenalisé du torrent. Le système d'endiguement, pour exister doit protéger une zone habitée.

Les ouvrages de nos systèmes d'endiguement ont été construits entre le début du XIX siècle et les années 90, la majeure partie du temps sur des terrains privés.

Sur le territoire de la CCSPVA, trois secteurs urbanisés sont

concernés par des systèmes d'endiguement :

- ➔ Le **torrent du Devezet** (Chorges/Montgardin) ;
- ➔ Le **torrent de Trente Pas** (Rousset/Espinasses) ;
- ➔ Le **torrent de Théus** (Théus/Remollon).

Afin de répondre pleinement à ses obligations, la collectivité engage à ce jour une campagne pour obtenir la maîtrise foncière de ces dispositifs de protection. Dans un premier temps, il est proposé aux propriétaires riverains de signer des conventions de mise à disposition de leur terrain. Dans un second temps, une proposition d'achat sera faite. Ainsi, le propriétaire du terrain sur lequel se situe le ou les ouvrages, **désengage sa responsabilité en cas de dommage et/ou de défaillance de l'ouvrage** en la confiant à la CCSPVA.



Seuil dans le torrent des Beynets (Rousset)

★ Propriétaires : entretien obligatoire des berges des cours d'eau

Les propriétaires riverains, ont l'obligation d'assurer l'entretien des berges de la rivière :

Article L1215-14 du Code de l'Environnement : le propriétaire riverain d'un cours d'eau non domanial est "tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques".



Digue en amont du Devezet

TORRENT DU SAINT-PANCRACE : HALTE AU VANDALISME !



Bassin sauvage (La Bâtie-Neuve)

■ DÉGRADATION D'OUVRAGE = DANGER !

Le torrent du Saint-Pancrace sur la commune de La Bâtie-Neuve a fait l'objet de grands travaux de correction torrentielle dans la deuxième moitié du XIXe siècle par le service Restauration des Terrains en Montagne (RTM) de l'Office National des Forêts (ONF). Des barrages ont été construits afin de stabiliser le fond du lit, de recentrer les écoulements lors de crues et de limiter le sapement des berges instables.

Ces barrages contribuent à la **sécurisation des habitations** des hameaux des Borels, et des Césarès.

Lors des étés 2022 et 2023, des piscines ont été créées par des habitants du village juste à l'aval des premiers barrages RTM au niveau de l'aire de pique-nique. Du fait de l'enlèvement des blocs au pied de l'ouvrage, **ces bassins entraînent un affouillement (un creusement) de leurs fondations et une perte d'appui**, pouvant à terme conduire à la fissuration entraînant la libération des matériaux retenus par ces ouvrages.

Il est donc fondamental, pour la sécurité de tous que des bassins tels que ceux construits en 2022 et 2023 ne soient pas reproduits à l'avenir.



Piscine sauvage au pied d'un barrage RTM



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



La CCSPVA accompagne les élus dans l'élaboration ou le renouvellement de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui soit adapté à leur commune et à leur fonctionnement. Ces plans s'inscrivent dans la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM) porté par la collectivité.

■ UN OUTIL DE GESTION DES SITUATIONS DE CRISE

Ce document a été rendu obligatoire par la loi Matras pour les communes. Il permet d'anticiper les actions à mener par la commune dans toutes les étapes de gestion d'un événement de sécurité civile (estimer les besoins logistiques, les modes d'alertes ...). La sauvegarde des populations, est une compétence du maire de par ses pouvoirs de police municipale. Elle comprend, entre autre, **les actions d'information et d'alerte des populations, de leur mise en sécurité, de leur accueil, ravitaillement, hébergement, etc.** Elle est différente du secours qui correspond, aux soins, à la médicalisation, etc. (sapeurs-pompiers, SAMU).

■ ACCOMPAGNER LES ÉLUS

Cette démarche d'opérationnalisation des PCS de nos 16 communes est entreprise avec le cabinet Penons Conseils, spécialisé dans la gestion des risques majeurs. Afin qu'il leur serve au quotidien à la fois pour la gestion des risques courants et exceptionnels, Penons Conseil a créé un guide méthodologique spécifique aux communes, après avoir rencontré chacune d'elle et aiguiller les élus dans leurs questionnements sur l'élaboration du document. Pour un accompagnement encore plus complet, des réunions de travail sont régulièrement organisées.

■ DES EXERCICES DE SAUVEGARDE EN SITUATION (PRESQUE) RÉELLE !

La collectivité accompagne également les communes dans la réalisation d'exercices de sauvegarde, une obligation réglementaire. Les élus d'Espinasses, La Bâtie-Neuve, Montgardin et La Bâtie-Vieille se sont déjà exercés grâce à des mises en situation concrètes et crédibles (accident impliquant un transport de ma-

tières dangereuses ou un feu de forêt engendrant l'évacuation de population). Des acteurs extérieurs comme l'EHPAD d'Espinasses ou encore le collège de La Bâtie-Neuve ont été inclus dans ces exercices grâce à des scénarii élaborés sur mesure.

Ce type d'approche permet de vérifier la complémentarité entre tous les plans de secours, mais surtout entre les actions qui seront concrètement mises en place en situation réelle d'urgence.



Ainsi, les acteurs du territoire communal peuvent eux aussi se questionner et agir concrètement pour améliorer leurs réponses lors de la survenue d'un événement de sécurité civile.

■ LE DICRIM

En parallèle, des **Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)** à destination des habitants et de la population touristique sont en cours de création. Ce document a pour but d'informer de manière préventive les habitants pour qu'ils aient les bonnes réactions en cas de survenue d'un événement majeur.

Ils devraient être distribués fin 2023.

NATURA 2000



Né de la volonté de conserver la biodiversité tout en prenant en compte les exigences économiques, culturelles ou sociales au niveau local, le réseau Natura 2000 concerne tous les pays membres de l'Union européenne.

NATURA 2000, LE PLUS GRAND RÉSEAU MONDIAL DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans notre département, le réseau Natura 2000 regroupe 23 sites, ce qui représente 38,2% du territoire haut-alpin. Depuis le printemps 2023, la CCSPVA assure, grâce à des aides de l'Europe et de la Région, l'animation de 3 sites Natura 2000.

■ LE PIOLIT - PIC DE CHABRIÈRES

Implanté sur les adrets des communes d'Ancelle, la Bâtie-Neuve, Chorges, Prunières et Saint-Apollinaire, ce site comprend de vastes pâturages et quelques belles zones boisées. Parmi les actions menées, notons la mise en place de mesures agri-environnementales avec les éleveurs bovins et ovins, la mise en réserve de parcelles de vieilles forêts (en forêt communale du Sapet à la Bâtie-Neuve), la remise en état de sources d'alpage ou encore la sensibilisation du grand public au travers de sorties accompagnée et des animations pédagogiques avec les écoles primaires.



■ LE BOIS DE MORGON - FORÊT DE BOSCODON - BRAGOUSSE

Implanté sur les communes de Crots et Savines-le-Lac, il concerne 2500 ha de forêts ainsi que le vaste alpage de Morgon. Parallèlement aux opérations de conservation de milieux naturels (création et entretien de mares forestières, préservation des vieilles forêts, mesures agri-environnementales sur l'alpage...), plusieurs projets de partenariats sont en cours avec l'Office national des forêts et le Parc national des Écrins afin de réaliser des inventaires et des suivis ambitieux sur la faune et la flore de ce site d'exception. Un gros travail sur l'accueil du public a été réalisé sur le massif et en particulier sur le sentier du Morgon grâce à un partenariat avec le Département et la Communauté de communes de Serre-Ponçon. Parallèlement, un effort particulier est porté sur la sensibilisation à la nature des visiteurs via des opérations de maraudage et des visites guidées en période estivale.

■ LA MONTAGNE DE SEYMUIT - CRÊTE DE LA SCIE

Implanté sur la commune de Brézières, il concerne 1400 ha, essentiellement boisés. La mise en réserve de vieilles hêtraies riches en biodiversité, l'étude des peuplements d'insectes, de chauves-souris et la préservation des Astragales queue-de-renard et des Sabots de Vénus sont les axes de travail principaux sur ce site.

Une sensibilisation du jeune public local est réalisée au travers de cycles d'éducation à l'environnement avec les écoles du RPI des Demoiselles coiffées (Remollon, Théus et Rochebrune).



FRANCE SERVICES



France Services La Bâtie-Neuve apporte au quotidien aux habitants une aide et un accompagnement gratuit dans les démarches administratives de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, procédures en ligne, retraite, impôts, énergie, emploi...

UNE DIFFICULTÉ ADMINISTRATIVE ? ON VOUS ACCOMPAGNE !

■ ENCORE PLUS D'USAGERS EN 2023

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'espace France Services a connu une nette hausse de fréquentation avec plus de 3 000 habitants du territoire intercommunal qui ont pu bénéficier d'un accompagnement. En 2023, c'est la nouvelle obligation de déclaration d'occupation des biens immobiliers sur le site des impôts qui a nécessité un grand nombre d'accompagnements.

■ MA PRIME RÉNOV, CHÈQUE ENERGIE...

A compter du 1^{er} Janvier 2024, France Services est à vos côtés dans de nouvelles démarches administratives : **MaPrimeRénov** et **MaPrimeAdapt** portées l'Agence nationale de l'habitat (Anah), ainsi que dans les demandes de **Chèque énergie**, ou simplement connaître votre éligibilité. L'ANAH et le Ministère de la Transition énergétique viennent ainsi s'ajouter aux organismes

nationaux déjà partenaires, pour lesquels les accompagnements restent de mise (CARSAT, CPAM, CAF, MSA, PÔLE EMPLOI, IMPÔTS, Ministère de l'intérieur (ANTS), LA POSTE, Ministère de la Justice).

■ DU SUR-MESURE

Dossier de demande de retraite, suivi en ligne de vos dossiers auprès de la CAF ou Pôle Emploi, paiement en ligne, demande de pièces d'identité... Nous vous accueillons et vous proposons un vrai temps d'écoute individualisé pour vous apporter les solutions administratives les plus précises. Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre service, et vous pourrez bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller.

➔ FRANCE SERVICES LA BATIE-NEUVE

33, rue de la Lauzière 05230 La Bâtie-Neuve
 ▶ Lundi / Mercredi : 8h15-12h30 / 13h30-17h
 ▶ Mardi / Jeudi / Vendredi : 8h15-12h30

❗ AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS.









Selon la démarche, il est préférable de prendre un rendez-vous avant votre arrivée.

A la demande sur Espinasses.

☎ 04 92 50 94 62

✉ msap@ccspva.com

PERMANENCES 2024

 Mission Locale Jeunes Alpes 05	● CHAQUE MARDI 8h30 - 12h / 13h30 - 17h	★ sur rendez-vous ☎ 04 92 53 00 00
 Hauts-Alpes Maison des Solidarités	● CHAQUE MERCREDI 9h - 12h	★ sur rendez-vous ☎ 04 86 15 30 30
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE Tribunal de Gap	● A LA DEMANDE	★ sur rendez-vous ☎ 06 26 62 15 20 ou 07 63 56 68 36 ou 06 66 66 82 61
 Udaf Un jour pour les Familiales	● 3 ^{ème} JEUDI PAR MOIS 8h30 - 12h	avec ou sans rendez-vous ☎ 04 92 21 21 13
 adil Agence Nationale pour l'Information sur le Logement	● UN JEUDI PAR MOIS 8h30 - 12h	avec ou sans rendez-vous ☎ 04 92 21 05 98
 Réseau Initiative ALPES PROVENCE	● DERNIER JEUDI DU MOIS 09h - 12h	avec ou sans rendez-vous ☎ 07 60 94 54 09
 Initiative Alpes Provence MA BOUTIQUE À L'ESSAI	● CHAQUE MERCREDI 9h - 12h30 / 13h30 - 17h	★ sur rendez-vous ☎ 06 52 86 61 48
 SOLHA Maison de l'habitat	● 2 ^{ème} MARDI DU MOIS (matin)	avec ou sans rendez-vous ☎ 04 92 51 53 34 avec ou sans rendez-vous ☎ 04 92 50 82 11



DES ATELIERS NUMÉRIQUES GRATUITS !

Le conseiller numérique France Services vous accompagne dans vos démarches et vers l'autonomie numérique.

■ EN ITINÉRANCE DANS LES COMMUNES

Chaque mois, Loïs Lombardi, le conseiller numérique part à la rencontre des habitants et propose des temps de rencontres et de formations dans les mairies. Le conseiller numérique arrive forcément près de chez vous ! Pour connaître les dates, contactez notre conseiller par téléphone, ou

guettez les affiches dans votre mairie. Chaque trimestre un programme d'ateliers groupés est proposé, sur inscription préalable.

■ ATELIER INDIVIDUEL À LA DEMANDE

A La Bâtie-Neuve, dans les locaux France Services il est également possible, sur rendez-vous, de bénéficier d'ateliers individuels sur la difficulté de votre choix, au plus près de vos besoins.

➔ CALENDRIER DES ATELIERS NUMÉRIQUES À CONSULTER EN MAIRIE ET À FRANCE SERVICES

NOUVEAU !

Des ateliers pour les établissements scolaires !

En 2024, le conseiller numérique proposera également des ateliers et des sensibilisations au web, aux bonnes pratiques et aux dangers en milieu scolaire :

➔ Pour la moyenne et la grande section : renforts auprès de l'enseignant(e) autour des

logiciels pédagogiques sur le numérique.

➔ Pour les CP, CE1, CE2 : propositions d'ateliers numériques ludiques.

➔ Pour les CM1 et CM2 : ateliers numériques et de sensibilisation aux dangers en ligne.

➔ Pour le collège : ateliers numériques et sensibilisation aux réseaux sociaux.

■ PORTES OUVERTES

Du 2 au 14 octobre 2023, l'espace France Services a participé aux journées "portes ouvertes" nationales afin de faire connaître l'étendue des services proposés. Une exposition participative était le fil rouge de l'évènement, complété d'ateliers informatiques thématiques mis en place durant ces 2 semaines. Un kit pratique "Prêt pour mes démarches !" a été offert aux visiteurs.



➔ BIENVENUE À LOÏS, VOTRE NOUVEAU CONSEILLER NUMÉRIQUE !

Depuis le mois de juillet, M. Loïs Lombardi est le nouveau conseiller numérique de la Communauté de communes.

Ses missions seront identiques à la précédente conseillère numérique : vous accompagner et vous aider lors d'ateliers collectifs ou de rendez-vous individuels, sur place à France Services ou en itinérance dans les communes.

FRANCE SERVICES LA BÂTIE-NEUVE

ATELIERS NUMÉRIQUES

ATELIERS GRATUITS SUR INSCRIPTION EN PETIT GROUPE OU EN INDIVIDUEL dans les locaux France Services (CCSPVA) 33, rue de la Lauzière La Bâtie-Neuve 05230

INFOS ET INSCRIPTIONS : CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER NUMÉRIQUE

☎ 07 61 30 17 95

✉ conseiller.numerique@ccspva.com

France Services La Bâtie-Neuve

France Services | Serre-Ponçon Val d'Avance | Conseiller Numérique France Services

✉ conseiller.numerique@ccspva.com

☎ 07 61 30 17 95

ENFANCE & JEUNESSE

NOUVEAU !

OUVERTURE DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu de proximité dédié à l'accueil du jeune enfant. Espace d'information, de rencontres et d'échanges, il s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel. Un nouveau service dédié à la petite enfance pour nos 16 communes !



■ POUR LES FAMILLES

- ➔ Une aide dans l'offre d'accueil existante et la recherche d'un mode d'accueil, individuel ou collectif.
- ➔ Des informations sur leur rôle de particulier employeur.

■ POUR LES ASSISTANTS MATERNELS

- ➔ Des informations actualisées sur le cadre d'exercice du métier.
- ➔ Une aide aux démarches administratives et aux recherches de formations.
- ➔ Des temps d'échange, des ateliers itinérants et aménagés, en partenariat avec les structures (bibliothèque, CCAS, ludothèque...)

- ➔ L'accompagnement des candidats potentiels au métier d'assistant maternel.

■ POUR LES ENFANTS

- ➔ Des ateliers d'éveil, dans le respect de la charte d'accueil du jeune enfant
- ➔ Un espace aménagé pour le jeu et la découverte, les rencontres et la sociabilisation.

Consultez vite le calendrier des ateliers itinérants (planning trimestriel) sur le site de la CCSPVA

Pour contacter l'animatrice :

☎ 06 59 70 96 90

✉ rpe@ccspva.com

TROIS CENTRES DE LOISIRS AU COMPLET

■ UN ÉTÉ BIEN REMPLI !

Cette année encore, les Centres de loisirs (gérés par la Fédération de Foyers Ruraux des Alpes du Sud) ont bénéficié d'une belle fréquentation avec 81 enfants accueillis au centre de loisirs d'Espinasses, 33 enfants à Montgardin et 51 enfants à La Bâtie-Vieille.

L'équipe d'animation avait pour objectif de développer la créativité des enfants, les encourager dans l'autonomie, la responsa-

bilisation et développer leur goût du collectif. De nombreux intervenants et sorties ont illuminé les vacances des enfants : magiciens, sorties au centre équestre de Montgardin, initiations à l'accrobranche ou encore à la voile (pour les plus grands), mais aussi une expédition en refuge, au pré de la Chaumette, dans le Parc National des Ecrins !

La collectivité a contribué à hauteur de 40 000 € aux coûts de fonctionnement des trois centres.



OUVERTURES EN 2024

Le centre de loisirs d'Espinasses est ouvert tous les mercredis en période scolaire, la 1^{ère} semaine des petites vacances et 6 semaines en période estivale. Les centres de La Bâtie Vieille et Montgardin seront aussi ouverts 6 semaines l'été.

Inscriptions en ligne avant les vacances via le **PORTAIL FAMILLE** ou par email ➔ à l'ACM de votre choix :

✉ acm-ccspva-espinasses@foyersruraux.org

✉ acm-ccspva-labatievieille@foyersruraux.org

✉ acm-ccspva-montgardin@foyersruraux.org

COMPRENDRE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

L'instruction des actes d'urbanisme est assurée depuis 2016 par le service ADS (Autorisation du Droits des Sols) de la communauté de communes. Il instruit les demandes en s'appuyant sur les différentes réglementations applicables en matière d'urbanisme.

TREIZE COMMUNES INSTRUITES

Le service d'Application au Droit des Sols (ADS), composé de deux agents, assure pour le compte de 13 communes l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...

Une convention d'adhésion a également été signée avec les communes de Jarjayes, Lettret et Neffes.

Les communes de Rousset, Espinasses, Théus, Remollon, Rochebrune et Piégut ont conservé l'instruction des dossiers sur leurs périmètres. Le service mutualisé permet de développer une expertise précieuse pour les communes et sa localisation au siège de la CCSPVA permet de conserver une proximité avec les usagers.

Il est à noter que le maire demeure l'autorité compétente en matière d'urbanisme sur sa commune.

DES TRAVAUX À VENIR ? DEMANDEZ UNE AUTORISATION

✦ Vous souhaitez engager des travaux : si ces derniers sont soumis à autorisation d'urbanisme vous devrez déposer une demande de permis de construire ou de déclaration préalable en mairie.

✦ Vous voulez savoir si votre projet peut se réaliser : le dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme est nécessaire.

Rôle de la mairie :

- ➔ Accueillir et renseigner.
- ➔ Enregistrer le dossier et le transmettre au service ADS.
- ➔ Réaliser certaines consultations de services extérieurs pour avis.
- ➔ Produire un avis du maire.
- ➔ Assurer la transmission des demandes de pièces complémentaires et des décisions aux pétitionnaires.

Rôle du service ADS :

- ➔ L'instruction des dossiers et la proposition de décision dans le respect de la réglementation en vigueur.
- ➔ La réalisation des consultations auprès des services spécifiques (DDT, DRAC, SDIS,...).
- ➔ L'accompagnement juridique des communes ainsi qu'un appui aux précontentieux.

EN 2023 C'EST...

2 agents dédiés
Plus de 400 actes instruits
140 Déclarations Préalables
120 Permis de Construire.

CONTACTEZ LE SERVICE :

Par téléphone [pour les dossiers en cours d'instruction](#) du lundi au jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Par email, à tout moment précisez votre demande avec le maximum d'éléments à votre connaissance (n° de dossier, commune et parcelle concernée par le projet...)

☎ 04 92 50 20 50

✉ urbanisme@ccspva.com



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Plus simple, plus rapide, déposez vos demandes en ligne 24h/24h, 7j/7

Vos démarches d'urbanisme maintenant c'est EN LIGNE sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme. Rendez-vous sur :

www.cc-serreponconvallavance.com/urbanisme



GÉO MAS

TOURISME & PLEINE NATURE

La CCSPVA est gestionnaire de la Base de Loisirs Les 3 Lacs, de l'Office de Tourisme situé à Rousset mais également de plus 400 km de sentiers pédestres ou VTT. La destination "Serre-Ponçon Vallées" se distingue dans le paysage départemental.



⚠️ INTEMPÉRIES DE DÉCEMBRE : ÉTAT DES LIEUX À LA BASE DES 3 LACS

■ DEUX DIGUES ÉVENTRÉES

Les pluies diluviennes du premier week-end de décembre dans les Hautes-Alpes ont ravivé de biens mauvais souvenirs côté Durance... La base de loisirs a été directement impactée par la violence des écoulements. Malgré l'ouverture des vannes de vidange implantées entre les différents lacs, les débits extrêmement puissants de la Durance (parfois équivalent à un débit de 400 m³/s) ont percées deux digues de séparation. Les digues ont cédé et fini par s'ouvrir : le lac des peupliers (lac le plus bas) a été totalement vidé.

Le wake-park d' Authentic Wake-park n'a pas été épargné car les différents modules du prestataire se sont décrochés. D'autres dégâts mineurs ont été recensés sur l'ensemble du site. Une bonne nouvelle toutefois ! Nos récents aménagements ont été sauvés des eaux de la Durance : le local de surveillance de la plage, les plages qui



venaient d'être reprofilées, les accès piétons, les parkings, les terrains de pétanque, les places à feu, les toilettes sèches, le mobilier urbain... Tout ou presque est sauvé, contrairement à 2008 où l'ensemble du site avait été ravagé.

■ DES TRAVAUX D'URGENCE LANCÉS

La CCSPVA, gestionnaire du site, en partenariat avec les communes de Rochebrune et Piégut a engagé dès le 4 décembre 2023 des travaux de confortement des digues, afin qu'elles ne cèdent pas.

Avec l'appui technique du SMAVD, l'entreprise MINETO a agit sans relâche pour conforter les portions des digues restantes. Au printemps, la collectivité lancera en priorité la reconstruction de la digue délimitant le lac des peupliers et la roselière...

Pour un retour à la normal espéré à l'été 2024.

■ UN PETIT ÉCRIN CHOYÉ

A l'avenir, côté aménagement, la valorisation et la protection des espaces naturels restent au coeur des actions menées, avec l'implantation d'une signalétique dédiée à la préservation de la biodiversité et à la valorisation de l'aire terrestre éducative ainsi que la mise en place d'un sentier d'interprétation et de découverte.

Aux abords du camping Les Ecolodges du Lac, un nouvel espace de vie sera aménagé avec l'installation de mobilier urbain en bois, des tables de pique-nique et des toilettes sèches.

La baignade surveillée et la Fête des 3 Lacs reviendront !





■ GRAND SUCCÈS POUR LA 3^{ÈME} FÊTE DES 3 LACS

Après une année 2022 exceptionnelle, la Fête des 3 Lacs a été reconduite le 21 juillet 2023. Concerts jazzy, food truck et de nombreuses activités sur les lacs étaient proposées tout au long de la journée. Une édition encore une fois très appréciée pour ses nombreuses animations gratuites allant du jeu gonflable, au ventre-glisse, au VTT électrique, à la balade en poneys en passant par la grimpe d'arbres ou encore le trampoline. Un grand show visuel est venu clôturer en beauté la soirée ! Si les conditions le permettent suite aux dégradations de décembre 2023, la collectivité reconduira l'évènement en 2024.



Avec le soutien financier et logistique de :



➔ INÉDIT :

LE DRIVE-IN CINEMA !

Pour la 1^{ère} édition de notre Drive-In cinéma, 200 places ont été mises à la disposition des visiteurs gratuitement et elles ont été prises d'assaut très rapidement. Un succès qui encourage la Communauté de communes à renouveler l'évènement l'été prochain !

AU SALON DE L'AGRICULTURE 2023



Au printemps dernier, l'équipe de l'Office de tourisme Serre-Ponçon Vallées se déplaçait à Paris avec la délégation haut-alpine de l'ADDET pour représenter notre territoire touristique.

Durant trois jours, la chargée de communication touristique accompagnée de l'équipe d'Apiland Nature, ont animé des ateliers de création de bougies en cire d'abeille. L'occasion d'une large distribution de renseignements, de bonnes adresses, de cartes et de guides touristiques. Une belle exposition de nos vallées dans le paysage touristique français !



Cartes et guides "Serre-Ponçon Vallées"

en libre service en mairies, dans nos locaux, dans les Offices de tourisme autour de Serre-Ponçon et sur www.serreponconvallees.com



5 NOUVEAUX PARCOURS VÉLO GRAVEL !

■ C'EST QUOI LE GRAVEL ?

Le Gravel est situé entre la route, le cyclocross, le VTT et le vélo voyage... Le vélo Gravel est un vélo typé route, renforcé, avec des pneus plutôt larges (section de 35 à 42mm comme en cyclocross) et avec une position confortable. En partenariat avec l'espace VTT-FFC Serre-Ponçon, le Gravel a débarqué chez nous !

Au printemps 2023, cinq itinéraires dédiés ont été balisés autour du Mont-Colombis et de la Montagne Saint Maurice, labellisés VTT-FFC Gravel. De niveau rouge à noir ces itinéraires accueillent les pratiquants "confirmés" à la demi-journée (25 km, 700 m de dénivelé positif au départ de Montgardin), au niveau "experts" pour des combinaisons allant jusqu'à plus de 40 km et 1 500 m de dénivelé, depuis Rousset, Valsesres ou Avançon.

À PIED OU À VTT ?



■ 414 KM D'ITINÉRAIRES PÉDESTRES ET VTT À PARCOURIR

La CCSPVA gère **263 KM DE SENTIERS PÉDESTRES** inscrits au Plan Départemental et **151 KM D'ITINÉRAIRE VTT** labellisés VTT-FFC (Fédération Française de Cyclisme). Tous les itinéraires sont consultables et téléchargeables sur le portail départemental :

TOUS LES ITINÉRAIRES VÉLO, VTT ET PÉDESTRES
SUR WWW.ALPESTRANDO.NET !



BILAN ESTIVAL DE L'OFFICE DE TOURISME

■ UN OFFICE TOUJOURS PLUS FRÉQUENTÉ

Cette année encore, l'Office de Tourisme Serre-Ponçon Vallées accueillait les visiteurs 7j/7j à Rousset. Et malgré un lancement de saison tardif, la fréquentation de l'Office était encore une fois en hausse avec 30% de personnes accueillies en plus par rapport à 2022.

Une nouveauté pour cette année, le saisonnier s'est également rendu au Belvédère de Serre-Ponçon pour tenir un «info-truck» en partenariat avec un agent de l'Office de Tourisme de Serre-Ponçon. Une manière de toucher et de sensibiliser encore plus de visiteurs aux merveilles de nos belles vallées.

■ NOUVEAUTÉS EN 2024

Tout l'été, des initiations à la grimpe d'arbres, au tir à l'arc, des balades sur la trace des castors ou encore des soirées astronomie, étaient proposées aux visiteurs. Ces activités connaissent chaque saison un bel engouement et vont connaître de belles évolutions pour 2024.

De toutes nouvelles activités et de nouveaux horaires seront mis en place. Une seule chose ne changera pas : la gratuité pour tous !



■ LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

La CCSPVA et l'Office de tourisme Serre-Ponçon Vallées ont été partenaire de grands rendez-vous cet été !

18 juin
WEEK-END EN FORÊT À THÉUS



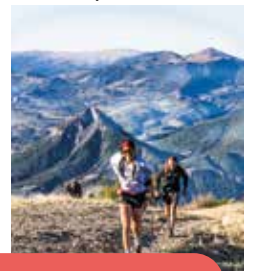
8 août
CONCERT FLOTTANT
à la plage de Bois-Vieux



18 juillet
COLS RÉSERVÉS
Col de Moissière



Du 15 au 17 sept.
GRAND TRAIL DE SERRE-PONÇON
avec un départ à Espinasses



www.serreponconvallees.com

LA FORÊT DU SAPET, BIENTÔT UNE BALADE À ÉNIGMES !



■ "RANDOLAND" BIENTÔT DANS LA FORÊT DU SAPET !

Dans l'objectif de mettre en lumière la forêt domaniale du Sapet, la collectivité a établi un partenariat avec la société Randoland pour la réalisation

d'une balade à énigmes. Cette dernière devrait être installée pour l'été 2024 ! Nous suivrons la trace de Charline, petite chouette chevêchette qui nous accompagnera dans son aventure et à la découverte de la forêt du Sapet et de ses habitants...

■ UN PROJET FINANCÉ PAR L'ESPACE VALLÉEN

L'Espace Valléen est un dispositif, à l'échelon du massif des Alpes, qui accompagne les territoires dans une stratégie de transition

et de diversification touristique basée sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels en toutes saisons. Lauréate, la collectivité peut bénéficier de financements de l'Etat, de la Région SUD et du département dans le déploiement d'une stratégie précise conduite jusqu'en 2027, avec pour objectifs valoriser l'existant, conforter les richesses du territoire et concilier vie quotidienne et loisirs.

PLAN D' ACTIONS
"ESPACE VALLÉEN" SUR
www.cc-serreponconvaldavance.com

UN CONCERT PAR MOIS DE JANVIER À JUIN

ARTISTES EN PRÉSENCES 2024



Avignon • Bréziers • Espresses • La Bâtie-Neuve • La Bâtie-Vieille • La Rochette • Montgrain • Piégut
Rambaud • Rando • Rochebrune • Roussel • Saint-Chemise-La-Loue • Tignes • Valerius • Ventral

QUINTET BUMBAC «HÉRITAGES»



DIMANCHE 21 JANVIER
18H/ LA BÂTIE-NEUVE - ÉGLISE

NOËMI WAYSFELD «BARBARA, DAMES BRUNES»



VENDREDI 23 FÉVRIER
20H30/ BRÉZIERIS - SALLE DES FÊTES

QUATUOR PSOPHOS «LA JEUNE FILLET ET LA MORT»



DIMANCHE 31 MARS
18H/ AVANÇON - ÉGLISE

KAPSBER'GIRLS «BRUNETTES OU PETITS AIRS TENDRES»



VENDREDI 26 AVRIL
20H30/ THÉUS - ÉGLISE

YVES ROUSSEAU «CLOSE TO ME»



DIMANCHE 26 MAI
18H/ PIÉGUT - ÉGLISE

CIE MONTANARO «SARAI»



DIMANCHE 30 JUIN
18H/ SAINT-ETIENNE-LE-LAUS - ÉCOLE